

PRÈS DE 80 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ENGAGE UN PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE MASSIF

Après la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19, la Métropole Européenne de Lille (MEL) engage un plan de relance exceptionnel de 66,1 M€ pour soutenir les entreprises, les artisans, les commerçants du territoire et les accompagner dans leur reprise d'activité. Il complète les mesures déjà engagées dès le début de la crise à hauteur de 14,6 M€.

L'arrêt momentané de nombreuses activités pendant le confinement a fragilisé des pans entiers de notre économie, et tout particulièrement l'économie de proximité comme les commerces, les cafés/hôtels/restaurants, les services aux personnes et aux entreprises, mais également l'industrie et le BTP.

Aujourd'hui, l'urgence est de réussir à maintenir l'activité de manière à préserver les emplois, notamment au sein des filières les plus impactées. Pour y parvenir, et après les premières mesures mises en œuvre au début du confinement, **la MEL lance un plan de relance inédit de 66,1 M€ afin de venir en aide aux acteurs économiques en difficulté et favoriser leur reprise d'activité.** Il vient en complémentarité des dispositifs mis en place par l'État et l'ensemble des acteurs institutionnels, dont la Région Hauts-de-France.

« Plus que jamais, nous devons jouer collectif dans l'intérêt des entreprises, de l'emploi local et avec tous les acteurs du territoire », souligne Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille. « Ce plan de relance exceptionnel est le fruit d'une large concertation avec le monde économique et les communes. Il répond très exactement aux besoins immédiats de chaque secteur : **la prise en charge de trois mois de loyers pour les commerçants et les artisans, les avances remboursables pour les entreprises, y compris les plus petites, le soutien au monde agricole et aux horticulteurs, les mesures de dimension sociale pour relancer la construction, les prêts bonifiés pour l'accession à la propriété, les aides pour les travaux des copropriétés, la relance de la commande publique, le soutien au monde associatif organisateur d'événements sportifs et culturels... Tout cela constitue un ensemble d'interventions de la MEL, indispensable à la reprise économique et utilement complémentaire aux dispositifs de l'Etat et des autres collectivités ».**

Dès le début du confinement, la MEL a réagi très rapidement en engageant une série de mesures immédiates **pour préserver la trésorerie des entreprises** et réduire au maximum les effets de la crise : report du versement de la taxe de séjour métropolitaine des hôteliers ; suspension des versements de loyers dans les Ruches d'entreprises, au CETI et à Maisons de mode ; compensation des exonérations des loyers pratiqués dans les incubateurs accélérateurs (Euralimentaire, Eurasanté, Euratechnologies, Euramatériaux et Plaine Images)... Un ensemble de mesures pour un total de 14,6 M€ .

Le plan de relance engagé aujourd'hui par la MEL est d'une toute autre ampleur et s'articule autour de **neuf dispositifs entièrement nouveaux**, en mettant l'accent sur les entreprises et les projets liés à la transition énergétique.

DES OUTILS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, CŒUR ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

- 1. Pour aider les TPE, les artisans et les commerçants**, la Métropole crée une aide concrète et immédiate au moment de la reprise à travers un « **Fonds Rebond** » doté de 20 M€ et destiné à prendre en charge l'équivalent de **3 mois de loyers à hauteur maximum de 1 500 €** (16 000 commerçants et artisans métropolitains sont éligibles à ce dispositif). Il peut aussi être accordé sous la forme d'une **aide forfaitaire de solidarité** jusqu'à 6K€ selon le nombre de salariés pour les TPE, commerçants, artisans, agriculteurs, horticulteurs, et professionnels du tourisme. Ce soutien s'accompagne d'une **charte d'engagement** signée par les entreprises en faveur de la transition écologique et énergétique.
- 2.** Il se complète d'un **nouveau dispositif d'avances remboursables** cofinancé par la MEL, la Région Hauts-de-France et la Banque des Territoires (6,6 M€) dédié aux **entreprises ou associations de moins de 10 salariés**. Les bénéficiaires pourront recevoir de 5 à 30 K€ remboursables sur 3 à 5 ans.
- 3.** Cet engagement financier majeur s'accompagne d'un vaste **plan de soutien et de développement de l'économie de proximité**, contractualisé avec les communes. Ce plan comporte 17 actions opérationnelles pour un montant de 2,5 M€.

RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET AIDE « BOOSTER » À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Pour relancer le secteur du bâtiment durement touché par l'arrêt des chantiers, et lier la reprise aux politiques traditionnelles de la Métropole en faveur du logement, la MEL engage cinq mesures volontaristes destinées à favoriser la reprise d'activité des entreprises du secteur en bénéficiant directement aux métropolitains.

- 4. 3 000 rénovations supplémentaires de logements sociaux** seront engagées sur 3 ans (2020/2022) pour un total d'aides de 9 M€.
- 5.** Un plan de soutien massif pour la rénovation des copropriétés est mis en œuvre avec la **rénovation thermique de 600 logements par an pendant 3 ans** (3,6 M€).
- 6.** Il dispose également d'un volet spécifique pour les **copropriétés dégradées incluant le financement de travaux de mise en sécurité pour 600 logements par an pendant 3 ans** (6 M€).
- 7. S'y ajoute un investissement de 12 M€, à parité avec l'État, pour accélérer la rénovation des résidences étudiantes** de la Cité scientifique, améliorer la qualité de vie des étudiants et renforcer l'attractivité du campus lillois (12 M€ sur 5 ans). 600 logements sont concernés dans les résidences étudiantes Bachelard et Boucher.
- 8.** Enfin, la MEL met en œuvre un **dispositif « booster » d'accession maîtrisée à la propriété : 5 000 € en moyenne par ménage**, sous conditions de revenus, et à concurrence de 700 logements, sous la forme de bonification de prêts bancaires pour les programmes à TVA réduite portés par les bailleurs sociaux et dans les programmes à prix abordable par la promotion privée (4 M€).

DES ACTIONS EN FAVEUR DES ACTEURS DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Le secteur touristique s'est brutalement effondré avec la crise sanitaire, tout comme celui de l'événementiel, fortement touché du fait de l'annulation des grands événements programmés sur le territoire métropolitain.

- 9.** Comme elle s'y était engagée, la Métropole Européenne de Lille a travaillé avec les acteurs de la filière pour mettre en œuvre un ensemble d'actions opérationnelles dont la finalité est le **renforcement des actions de promotion de la destination Lille, du tourisme d'affaires et de la dynamique événementielle sur le territoire métropolitain**. 2,4 M€ seront consacrés par la métropole à cet objectif, en mobilisant notamment l'agence d'attractivité *Hello Lille*.

UNE RELANCE MASSIVE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Avec 450 M€ d'achats chaque année dans le cadre de ses marchés, plus de 1 md€ en tenant compte de ses concessions, et 600 fournisseurs dont 80 % sont des entreprises régionales pour 2 000 emplois locaux permanents, la Métropole Européenne de Lille est un acheteur de premier plan.

La MEL entend dans le cadre de ce plan de relance économique **anticiper la commande publique métropolitaine** afin de préparer les conditions d'un « choc positif » de demandes dès la levée des restrictions liées à la crise sanitaire **en visant notamment les achats auprès des secteurs les plus fragilisés par la crise et en intégrant les enjeux de RSE et de transition écologique.**

UN SUIVI DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DU PLAN ET LA NÉCESSAIRE PRÉPARATION DE L'AVENIR

Le Plan de relance proposée par la MEL s'inscrit dans le temps pour à la fois répondre aux urgences et apporter un soutien aussi longtemps que les entreprises du territoire en auront besoin. Quatre actions permettront d'évaluer la pertinence des mesures et d'assurer la nécessaire adaptation des politiques publiques au regard des exigences partagées pour « l'après ».

Pour suivre le plus régulièrement possible les évolutions de l'économie métropolitaine, mesurer l'impact des actions engagées, les adapter, **la Métropole Européenne de Lille met en place un Observatoire métropolitain de la conjoncture et de la reprise économique.** La MEL a aussi lancé **une consultation publique** (<https://participation.lillemetropole.fr>) pour recueillir des idées sur les thématiques sur lesquelles elle est compétente. **Elle mobilisera ses sites d'excellence** (Euratechnologies, Eurasanté, Euralimentaire, Euramatériaux, Plaine Image, Euraspports) pour contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique de la transition.

Enfin, à l'initiative de son Président, la métropole va mettre en place **un groupe de haut niveau réunissant les dirigeants des grands groupes métropolitains** pour travailler à ces questions et envisager des mesures structurelles fortes pour renforcer la protection et le développement économique et social du territoire.

Au total, le plan de relance métropolitain atteint 66,1 M€ auquel s'ajoutent 14,6 M€ de mesures déjà engagées pendant le confinement, soit un montant total de 80,7 M€.

D'autres mesures, notamment dans les secteurs fragilisés de la culture, du tourisme, de l'hôtellerie et de l'événementiel **sont en cours de préparation** et feront l'objet de communications spécifiques dans les semaines à venir.

À PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transports, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. En cette période de crise sanitaire, elle apporte également son soutien à l'ensemble des professionnels en première ligne (remboursement de leurs abonnements ilévia, livraison de plateaux repas et achat de masques pour le personnel soignant...) et aux entreprises touchées via des mesures exceptionnelles.

www.lillemetropole.fr
@MEL_Lille

CONTACT PRESSE

Émilie Green-Leduc
eleduc@lillemetropole.fr
03 20 21 26 60

UN FONDS DE REBOND DE 20 M€ ET UN FONDS D'AVANCES REMBOURSABLES DE 6,6 M€ POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Pour aider les TPE, les artisans et les commerçants, la Métropole crée une aide concrète et immédiate au moment de la reprise à travers un « Fonds Rebond » doté de 20 M€ et destiné à prendre en charge l'équivalent de 3 mois de loyers à hauteur maximum de 1 500 € (16 000 commerçants et artisans métropolitains sont éligibles à ce dispositif). Il peut aussi être accordé sous la forme d'une aide forfaitaire de solidarité jusqu'à 6 K€ selon le nombre de salariés pour les TPE, commerçants, artisans, agriculteurs, horticulteurs, et professionnels du tourisme.

Ce fonds a pour ambition d'accompagner les reprises d'activités dans le cadre du déconfinement progressif ou encore de soutenir les activités qui n'ont pas pu reprendre le 11 mai et qui sont le plus durement fragilisées (les entreprises qui ont perdu plus de 50% de leur CA par rapport à 2019). Il viendra aider prioritairement les quatre filières les plus touchées, qui sont stratégiques pour la Métropole et qui bénéficieront d'un soutien adapté à leurs caractéristiques :

- L'économie de proximité (commerçants, artisans et les services aux habitants avec vitrines) : la MEL prend en charge le loyer pendant 3 mois avec un forfait maximum de 500 € par mois ; versement en une seule fois de 3 mois de loyer (1 500 € maximum) pour booster la trésorerie des entreprises ;
- L'économie du tourisme et de l'événementiel, les secteurs agricoles (y compris les centres équestres ou encore l'accueil et la restauration à la ferme) et horticoles ainsi que les micro-activités productives avec une aide forfaitaire de solidarité en fonction de l'effectif (cf. tableau ci-dessous). Versement en une seule fois de 3 mois d'aides pour booster la trésorerie des entreprises :

De 0 à 2 salariés
1 000 € / mois

De 3 à 5 salariés
1 500 € / mois

De 6 à 9 salariés
2 000 € / mois

Le « Fonds Rebond » sera activé d'ici la fin juin, en lien avec les dispositifs communaux déjà mis en œuvre. Il reposera sur une plateforme dématérialisée mise à disposition des entreprises.

Une charte d'engagement sera mise en place pour chaque entreprise bénéficiaire afin de l'accompagner durablement et l'aider à préparer son avenir. Une attention particulière sera donnée à l'orientation de ces entreprises aidées vers des modèles respectueux des enjeux climatiques. Cet accompagnement est rendu possible par l'ingénierie et les moyens de la MEL, des chambres consulaires, de l'ADEME (dispositif « TPE/PME à tous les coûts »), de la Région (dispositifs Rev3...)

Chaque entreprise se verra proposer un dispositif de conseil et d'appui à l'investissement pour lui permettre, une fois résolues les difficultés provoquées par la crise, de faire muter ses sources d'approvisionnement, ses outils de production, sa facture énergétique, son modèle immobilier, son fonctionnement digital, etc... Ces accompagnements s'appuieront sur l'ingénierie et les moyens de la MEL.

Les entreprises bénéficiaires de l'appui métropolitain pourront adhérer à la démarche « Enjoy MEL » (application qui référence les commerces de proximité au sein de la Métropole) ou encore, dans le cadre d'un déploiement accéléré des projets d'économie circulaire, des démarches de promotion des produits et savoir-faire locaux « made in MEL ».

Chaque entreprise continue à être éligible à tous les autres dispositifs d'État, de la Région ou autres acteurs, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment européennes.

UN DISPOSITIF D'AVANCES REMBOURSABLES

Le « Fonds de Rebond » constitue le premier étage d'un dispositif complet de soutien aux entreprises les plus fragiles.

Il se complète d'un **nouveau dispositif d'avances remboursables**, cofinancé par la MEL, la Région Hauts-de-France et la Banque des Territoires (6,6 M€) **dédié aux entreprises ou associations de moins de 10 salariés**. Les bénéficiaires pourront recevoir de 5 à 30 K€ remboursables sur 3 à 5 ans.

Ce volet, basé sur le dispositif « **Covid Relance** » permettra aux entreprises dont les difficultés persisteront de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire.

Par ailleurs, les entreprises peuvent toujours faire appel aux dispositifs « classiques » de la politique économique déjà mise en œuvre par la MEL, et notamment son propre **dispositif d'avances remboursables** (2 M€/an).

INSTAURATION D'UN SERVICE MÉTROPOLITAIN DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Cet engagement financier majeur s'accompagne d'un vaste plan de soutien et de développement de l'économie de proximité, contractualisé avec les communes. Ce plan comporte 17 actions opérationnelles qui seront proposées aux territoires souhaitant s'engager aux côtés de la MEL dans la consolidation et le développement de leur économie de proximité, pour un montant total de 2,5 M€.

- Extension du fonds de concours commerce de proximité pour le rendre plus attractif pour les communes : élargissement des activités éligibles au fonds de concours commerce de proximité, relèvement de la participation de la MEL, maintien du niveau de participation le plus élevé si la commune engage un deuxième voire un troisième projet au cours de la même année ; mobilisation du fonds de concours sur 3 projets communaux par an au lieu de 2 aujourd'hui.
- Déploiement des boutiques à l'essai pour lutter contre la vacance commerciale.
- Financement d'études de potentiel commercial en partenariat avec la CCI.
- Amélioration du dispositif d'indemnisation des commerçants, notamment à destination des plus fragiles.
- Mobilisation accrue des moyens dans les situations commerciales les plus fragiles.
- Soutien aux projets portés par les communes destinés à renforcer leur centralité commerciale.
- Financement de 5 postes de manager de centre-ville ou centres-bourgs.
- Soutien aux programmes d'animation commerciale.
- Création d'une marque afin de valoriser « le consommateur local ».
- Accompagnement de la digitalisation des commerçants et artisans.
- Soutien à l'innovation en matière de logistique urbaine de proximité.
- Création d'une Bourse aux projets.
- Déploiement des appels à projets « entreprendre autrement » (ESS) et « tiers-lieux » dans les territoires périurbains et ruraux.
- Implantation dans chaque territoire de la Métropole d'au moins un espace ressources de la Fabrique MEL Entreprendre.
- Promotion des conciergeries de quartier dans les territoires du contrat de ville, voire au-delà.
- Déploiement des activités produites et développées par la Fabrique de l'emploi afin de répondre aux besoins locaux non couverts sur certains territoires.
- Mise en place d'un observatoire de l'économie de proximité.

La mise en œuvre du fonds de rebond et des 17 actions portées par **la mise en place d'un service métropolitain de l'économie de proximité** s'appuieront sur deux nouvelles conventions de partenariat avec la CMA et la CCI, actualisées et renforcées afin d'offrir à chaque entreprise de proximité un accompagnement dans la durée pour faire face à la crise, et faire face aux enjeux à 3 ans dans les domaines de la digitalisation, des RH, de la transition écologique...

RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET AIDE « BOOSTER » À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le secteur du BTP a été durement impacté par la crise sanitaire puisque la quasi-totalité des chantiers métropolitains se sont trouvés momentanément à l'arrêt. Or, ce secteur économique est pourvoyeur de nombreux emplois, non-délocalisables. Tout faire pour les préserver est une nécessité.

De plus, soutenir le secteur du bâtiment rencontre l'une des priorités de l'action métropolitaine qui est de répondre aux demandes des métropolitains en matière de logement, de favoriser les rénovations thermiques de répondre ainsi aux objectifs européens, nationaux et métropolitains en matière de transition énergétique et recherche de la neutralité carbone.

Ainsi, **la MEL va financer la rénovation de 3000 logements sociaux supplémentaires sur 3 ans**, pour 9M€. Par ce biais, la Métropole poursuit la politique de rénovation engagée puisqu'elle finance déjà chaque année la réhabilitation de 1500 logements sociaux avec des aides pouvant aller jusqu'à 5 000€ par logement.

En outre, **la MEL va mener sur 3 ans un grand plan de rénovation massive des copropriétés métropolitaines.**

Elle crée pour cela un nouveau dispositif de soutien financier à la rénovation thermique de 600 logements par an pour un total d'aides de 3,6 M€.

Cette nouvelle aide intervient en complément de celles proposées par l'Anah et le programme Eco-Cité.

Et elle prolonge son dispositif actuel de soutien aux travaux de mise en sécurité des copropriétés dégradées pour 600 logements par an pour un total d'aides de 6 M€.

La MEL va contribuer également à **la rénovation des résidences étudiantes de la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq**. Ces travaux représentent un important volume d'affaires pour les artisans et les entreprises du bâtiment, ils doivent également permettre d'accueillir les étudiants dans des conditions dignes d'un grand campus européen. **600 logements sont concernés** dans les résidences étudiantes Bachelard et Boucher. **La MEL investira 12 M€ sur 5 ans, à parité avec l'État, pour accélérer la rénovation des résidences étudiantes** de la Cité scientifique.

Enfin, la MEL met en œuvre un **dispositif « booster » d'accession à la propriété : 5 000€ en moyenne par foyer**, sous conditions de revenus, et à concurrence de 600 à 700 logements. Il s'agit de bonifications de prêts bancaires pour les programmes à TVA réduite portés par les bailleurs sociaux et dans les programmes à prix abordable par la promotion privée (4 M€).

DES MESURES POUR RELANCER LA FILIÈRE TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIELLE

Le secteur touristique s'est effondré avec la crise sanitaire, tout comme celui de l'événementiel, fortement touché du fait de l'annulation des grands événements programmés sur le territoire métropolitain.

Une situation qui a fragilisé les acteurs de ces secteurs. Afin de contribuer à une relance rapide, indispensable au rayonnement du territoire, la MEL met en place une série de mesures pour renforcer l'offre événementielle et la promotion à destination des touristes de proximité et des métropolitains, et permettre in fine une relance de la consommation locale.

Comme elle s'y était engagée, la Métropole Européenne de Lille a travaillé avec les acteurs de la filière pour mettre en œuvre un ensemble d'actions opérationnelles dont la finalité est le **renforcement des actions de promotion de la destination Lille, du tourisme d'affaires et de la dynamique événementielle sur le territoire métropolitain**. 2,4 M€ seront consacrés par la Métropole à cet objectif, en mobilisant notamment l'agence d'attractivité Hello Lille.

Les principales mesures

- Lancement d'un dispositif de soutien aux événements, colloques, manifestations et rencontres scientifiques avec Hello Lille.
- Accompagnement des grands événements pour déclencher des séjours touristiques, renforcement des actions de promotion d'Hello Lille.
- Renforcement de la dynamique événementielle pour l'accueil de grands événements et compétitions sportives.
- Soutien aux grandes expositions.
- Campagnes de promotion touristique à l'intention des marchés de proximité pour favoriser le tourisme local (Hauts-de-France, Paris-Ile-de-France ; Belgique).

UNE RELANCE MASSIVE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Avec 450 M€ d'achats chaque année dans le cadre de ses marchés, plus de 1 Md€ en tenant compte de ses concessions, et 600 fournisseurs dont 80 % sont des entreprises régionales pour 2 000 emplois locaux permanents, la Métropole Européenne de Lille est un acheteur de premier plan.

La MEL entend dans le cadre de ce plan de relance économique **anticiper la commande publique métropolitaine** afin de préparer les conditions d'un « choc positif » de demandes dès la levée des restrictions liées à la crise sanitaire **en visant notamment les achats auprès des secteurs les plus fragilisés** par la crise, les achats dans des champs d'activité peu capitalistiques, présentant une forte intensité de main d'œuvre et étant donc les plus « riches » en emplois et les achats dont l'objet fait appel en priorité à des emplois non-délocalisables.

Cette relance ciblée de l'activité se prépare dès à présent et donnera lieu à une « programmation des achats » dédiée à la relance, consolidée à l'échelle de l'établissement.

La réalisation de certains de ces achats dans le cadre de la centrale d'achat métropolitaine (CAM)

ajoute un réel effet amplificateur sur le territoire et concourt à la poursuite de la dynamique de mutualisation au service des communes.

Dans le prolongement de son effet de levier sur l'activité économique et l'emploi, cette relance donnera toute sa place à la prise en compte des enjeux de responsabilité sociale (RSE) qui sont au cœur de la politique d'achat responsable de la MEL et, en particulier du Schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPAPSER).

Les enjeux de transition écologique et de résilience du territoire constituent des défis majeurs qu'une relance économique qui serait limitée à une stimulation quantitative de la demande à court terme ne suffirait pas à relever.

Aussi, la MEL entend déployer une stratégie de relance qui intègre pleinement les orientations de son schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPAPSER) et, plus largement de son Plan Climat Air Énergie (PCAET) territorial ainsi que de son budget climatique.

UN SUIVI DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DU PLAN ET LA NÉCESSAIRE PRÉPARATION DE L'AVENIR

Le Plan de relance proposée par la MEL s'inscrit dans le temps pour à la fois répondre aux urgences et apporter un soutien aussi longtemps que les entreprises du territoire en auront besoin. Quatre actions permettront d'évaluer la pertinence des mesures et d'assurer la nécessaire adaptation des politiques publiques au regard des exigences partagées pour « l'après ».

Pour suivre le plus régulièrement possible les évolutions de l'économie métropolitaine, mesurer l'impact des actions engagées, les adapter, **la Métropole Européenne de Lille met en place un Observatoire métropolitain de la conjoncture et de la reprise économique.** Cet observatoire partenarial s'appuiera notamment sur les outils d'observation mis en place par la MEL dont celui dédié au tourisme ainsi que sur l'ingénierie de l'agence d'urbanisme (ADULM). La MEL disposera ainsi d'un outil adapté au contexte et susceptible d'alerter sur les fragilités et difficultés persistantes sur le long terme.

La MEL a lancé une consultation publique (<https://participation.lillemetropole.fr>). L'actualité liée à la crise du Covid-19 met en lumière la nécessité de continuer à associer les habitants/usagers/citoyens afin de recueillir leurs avis éclairés sur le devenir de nos sociétés. C'est le moment opportun pour prendre en compte des contributions citoyennes sur certaines thématiques comme le lien social, les

modalités du vivre ensemble, les solidarités voire les évolutions de mode de vie et de consommation, la préservation de l'environnement ou encore l'appui à l'économie notamment locale. L'objectif est de recueillir des idées sur les thématiques sur lesquelles la MEL est compétente (économie, emploi, sports, culture, environnement, alimentation, le numérique, citoyenneté, aménagement, cadre, de vie, transports) mais également de recueillir des propositions pour ré-inventer le « vivre ensemble » après le dé-confinement.

Au-delà de l'accompagnement assuré par la MEL de son écosystème d'innovation et de ses filières d'excellence, **la MEL mobilise ses sites d'excellence (Euratechnologies, Eurasanté, Euralimentaire, Euramatériaux, Plaine Image, Eurasports) pour contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique de la transition** apportant pour chacun d'eux le fruit de leurs expertises et analyses. Ce travail sera coordonné par les services de la MEL dans une logique de réseau d'excellence stratégique métropolitain.

Enfin, à l'initiative de son Président, la métropole **va mettre en place un groupe de haut niveau réunissant les dirigeants des grands groupes métropolitains pour travailler à ces questions et envisager des mesures structurelles fortes pour renforcer la protection et le développement économique et social du territoire.**

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le plan de relance de la Métropole Européenne de Lille en faveur de l'activité économique est constitué des 9 grands dispositifs répertoriés dans le tableau ci-dessous :

TROIS DISPOSITIFS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

FONDS DE REBOND MEL	Prise en charge de 3 mois de loyers à hauteur de 1 500 € ou aide forfaitaire de solidarité jusqu'à 6K€ selon le nombre de salariés : pour les TPE, commerçants, artisans, agriculteurs, horticulteurs, et économie du tourisme.	20 M€
AVANCES REMBOURSABLES À TAUX 0 « COVID RELANCE »	De 5 à 30 K€ remboursables sur 3 à 5 ans pour les entreprises ou associations de moins de 10 salariés. <i>Nouveau dispositif co-financé par la MEL, la Région Hauts-de-France et la Banque des Territoires</i>	6,6 M€
PLAN DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ	Comporte 17 actions opérationnelles et un principe de contractualisation avec les communes.	2,5 M€

CINQ DISPOSITIFS POUR LES SECTEURS DU BÂTIMENT ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVATION DE LOGEMENTS	Financement de 3 000 rénovations supplémentaires de logements sociaux sur 3 ans (2020/2022).	9 M€
RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS	Création d'un dispositif de soutien pour la rénovation thermique de 600 logements par an pendant 3 ans.	3,6 M€
	Soutien aux travaux de mise en sécurité des copropriétés dégradées pour 600 logements par an pendant 3 ans.	6 M€
RÉNOVATION DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES	Participation au financement de la rénovation des résidences étudiantes de la Cité scientifique de Villeneuve d'Ascq	12 M€
AIDE « BOOSTER » POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	5 000 € en moyenne par foyer sous la forme de bonification de prêts bancaires. Accession à la propriété pour les programmes à TVA réduite portés par les bailleurs sociaux.	4 M€

DISPOSITIF POUR LES SECTEURS DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL	Renforcement des actions de promotion de la destination Lille, du tourisme d'affaires et de la dynamique événementielle sur le territoire métropolitain.	2,4 M€
--	--	---------------

TOTAL	66,1 M€
--------------	----------------

LES ENGAGEMENTS DE LA MEL DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE (14,6 M€)

- 1.** Mobilisation des développeurs économiques dans le dispositif régional d'accompagnement des entreprises.
- 2.** Maintien des financements aux structures métropolitaines agissant dans le champ économique et de l'emploi.
- 3.** Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises (report de la perception de la taxe de séjour, exonération des loyers des entreprises hébergées, recouvrement différé des créances).
- 4.** Promotion des producteurs et commerçants locaux.
- 5.** Garantie de financement aux structures métropolitaines agissant dans les champs du tourisme, de la culture et de l'événementiel.
- 6.** Soutien aux structures d'animation économique lorsqu'elles sont fragilisées.
- 7.** Adaptation des procédures pour les opérateurs économiques fragilisés.
- 8.** Absence de pénalités pour les retards dans l'exécution des marchés .
- 9.** Relèvement du taux d'avance des marchés publics pour soutenir la trésorerie des entreprises.
- 10.** Soutien solidaire aux acteurs de première ligne pendant la crise sanitaire.
- 11.** Mesures de solidarité en lien avec les grands comptes.
- 12.** Soutien aux étudiants en situation de précarité.

LES MESURES DU PLAN DE RELANCE (66,1 M€)

- 13.** Création du « fonds Rebond » pour les TPE, artisans et commerçants à hauteur de 20 M€ pour financer les loyers ou sous la forme d'une aide forfaitaire de solidarité et création d'un fonds d'avances remboursables à taux 0 « Covid Relance » avec la Région Hauts-de-France et la Banque des Territoires (6,6 M€).
- 14.** Instauration d'un service métropolitain de l'économie de proximité avec 17 actions opérationnelles proposées aux territoires souhaitant s'engager avec la MEL, dont extension du fonds de concours commerce, déploiement des « boutiques à l'essai » pour lutter contre la vacance commerciale, financement d'études de potentiel commercial, de postes de managers de centre-ville... (2,5 M€).
- 15.** Activation d'un dispositif exceptionnel d'ouvertures dominicales des commerces (possibilité de 12 dimanches d'ouverture en 2021).
- 16.** Financement de 3 000 rénovations supplémentaires de logements sociaux sur 3 ans (9 M€), d'un dispositif de soutien pour la rénovation thermique de 600 logements par an pendant 3 ans (3,6 M€) et soutien aux travaux de mise en sécurité des copropriétés dégradées pour 600 logements par an pendant 3 ans (6 M€). Participation au financement de la rénovation des résidences étudiantes de la Cité scientifique de Villeneuve d'Ascq (12M€). Création d'une aide « booster » pour l'accès à la propriété (4 M€) : 5 000 € en moyenne par foyer sous la forme de bonification de prêts bancaires.
- 17.** Renforcement des actions de promotion de la destination Lille, du tourisme d'affaires et de la dynamique événementielle sur le territoire métropolitain (2,4 M€).
- 18.** Relance de la commande publique métropolitaine en visant notamment les achats auprès des secteurs les plus fragilisés par la crise, les achats dans des champs d'activité peu capitalistiques, présentant une forte intensité de main d'œuvre et étant donc les plus « riches » en emplois et les achats dont l'objet fait appel en priorité à des emplois non-délocalisables.